

Électricien du spectacle

Certificat de Qualification Professionnelle

Formation de qualification / perfectionnement

Session 2024 : du 14 octobre au 26 novembre

6 semaines, 210h, 35 h / semaine

7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique

8 participants

Éligible CPF

9700 € HT / 11640 € TTC par participant

Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Le CFPTS est habilité par la CPNEF-SV à préparer au CQP

cpnef : sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Électricien du spectacle

OF2024-502-21.2.2024v19

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Développer les compétences nécessaires au métier d'électricien exécutant du spectacle vivant : mettre en oeuvre les installations électriques, selon les attendus du chef électricien, dans le respect des délais, des règles de l'art et de sécurité des personnes et des biens, afin de fournir une distribution électrique aux autres corps de métiers intervenants.

Objectifs pédagogiques

- Préparer, organiser, installer, rendre compte et démonter une distribution électrique de spectacle (bloc de compétences BC1).
- Exploiter, contrôler, maintenir une distribution électrique de spectacle (bloc de compétences BC2).

Public

Techniciens souhaitant intégrer les équipes effectuant la mise en oeuvre de matériel de distribution électrique dans le cadre, par exemple, de spectacles, studios de tournage, événements, expositions, etc.

Prérequis

- Être détenteur d'une attestation de fin de formation précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur, à titre consultatif et en fonction du résultat au test final : B1V, BR - BE (manoeuvre), H0, complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation.
- Posséder une certification professionnelle en électricité a minima de niveau V (CAP...), ou justifier d'une expérience professionnelle en électricité, dans le champ du spectacle ou en dehors, qui aura été vérifiée par un test d'évaluation des prérequis.

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature.

Test QCM d'évaluation des prérequis (niveau CAP d'électricité).

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

UE1 - PRÉPARATION ORGANISATION

M1 - Les bases du vocabulaire

- 1.1 - Rappels sur la terminologie
- 1.2 - Les canalisations électriques, les chemins de câbles
- 1.3 - La connectique, les différents types de câbles, la normalisation
- 1.4 - La distribution électrique : les plans de distribution, les synoptiques, les symboles normalisés, les schémas

M2 - Le règlement de sécurité incendie

- 2.1 - Rappels sur l'alimentation des installations temporaires et de chantier, règles de pose et passages de câbles
- 2.2 - Rappels sur les installations d'éclairage de sécurité
- 2.3 - Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique : alimentation du système de sonorisation de secours, coupure automatique de l'alimentation des installations scéniques

M3 - Le dossier spectacle

- 3.1 - La reconnaissance du matériel, lecture des plans et des synoptiques
- 3.2 - Les tableaux et les listes de matériel

M4 - La préparation

- 4.1 - La préparation du matériel en fonction du parc, négociation sur les éventuelles adaptations possibles
- 4.2 - La préparation des équipements de sécurité et de l'outillage
- 4.3 - Les principales vérifications avant la phase opérationnelle

M5 - Organisation du travail

- 5.1 - Les clés du travail en co-activité
- 5.2 - Le respect des délais, des règles de l'art et des prescriptions de sécurité
- 5.3 - Les relevés et comptes-rendus destinés au chef électricien

UE2 - INSTALLATION ET MISE EN OEUVRE

M6 - La distribution

- 6.1 - Distribution électrique : alimentation monophasée, tétrapolaire
- 6.2 - Le transformateur, les sources autonomes : les différents pôles, les mesures, le couplage secondaire, le point neutre, l'IK (Intensité de court circuit)
- 6.3 - Schémas de liaison à la terre, boucle de défaut
- 6.4 - La protection électrique (PE), les prises de terre (T), les liaisons équipotentielles (LEP)

Électricien du spectacle

OF2024-502-21.2.2024v19

6.5 - Protection du matériel : rôle, fonctions, calibrage
6.6 - Protection des personnes : rôle, fonctions, calibrage

M7 - L'installation électrique selon les normes : NF C 15-100 et la NF C 14-100

7.1 - Les modes de pose selon la NF C 15 -100

7.2 - Position horaire des conducteurs, vérification des prises de courant

7.3 - Test de présence tension, vérification de la conformité du point de livraison

M8 - Schéma de liaison à la terre

M9 - Organisation du travail et prise en compte de la co-activité

9.1 - Méthodologie de la mise en oeuvre, séquençage des phases lors de la pose des connecteurs et du câblage

9.2 - Montage selon le plan issu du dossier technique, répartition des armoires, tirage des câbles, organisation des passages de câbles, fixation des câbles éventuels

9.3 - Les contraintes d'adéquation entre prévisions et la réalité du terrain, répartition et organisation du travail

9.4 - État apparent du matériel : tester, sonder le matériel en prévision de son utilisation sur le terrain

M10 - Mise en oeuvre

10.1 - Pratique et mise en oeuvre des équipements : tirage des câbles, raccordements, respect du cheminement, passage de câbles, mise hors de portée, signalisation et marquage, annotations sur le plan d'implantation

10.2 - Finalisation de l'installation, contrôles, adéquation sur la répartition géographique des points de livraison destinés aux prestataires et utilisateurs, respect de la demande de mise à disposition en énergie, préparation des documents avant livraison à un utilisateur tiers

10.3 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.4 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.5 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.6 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.7 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.8 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.9 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.10 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.11 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.12 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.13 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.14 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.15 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.16 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.17 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.18 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.19 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.20 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.21 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.22 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.23 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.24 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.25 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.26 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.27 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.28 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.29 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.30 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.31 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.32 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.33 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.34 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.35 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.36 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.37 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.38 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.39 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

10.40 - Préparation des mesures de prévention : titre d'habilitation, vérification des titres d'habilitations des tiers utilisateurs, préparation des documents en vue du passage du contrôleur de l'organisme agréé COFRAC, vérification de la continuité des PE et LEP

M12 - Préréglage des protections

12.1 - Vérification du courant assigné et des courbes des disjoncteurs

12.2 - Les différents types de dispositifs résiduels à courants différentiels

12.3 - Vérification du réglage des dispositifs résiduels à courants différentiels

12.4 - Les courbes de déclenchement des disjoncteurs à usages généraux

12.5 - Vérification et configuration des déclencheurs sur les disjoncteurs

UE4 - VÉRIFICATIONS ET MISE EN SERVICE

M13 - Rappels théoriques

13.1 - Rappels de mathématiques : notions arithmétiques et vectorielles

13.2 - Rappels théoriques : les lois fondamentales électriques

M14 - Grandeurs électriques

14.1 - Les formes d'énergies : courant continu, courant alternatif, production, transport ; valeurs et grandeurs électriques

14.2 - Les grandeurs électriques : mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance

14.3 - Bilan de puissance, théorème de Boucherot, facteur de puissance

M15 - Dernières vérifications avant mise en service ou mise sous tension

15.1 - Test d'isolement avant la mise sous tension

15.2 - Mesure de la qualité de la prise de terre, contrôleur de terre

15.3 - Continuité des liaisons équipotentielles

15.4 - Test des dispositifs différentiels à courants résiduels

15.5 - Le compte-rendu d'intervention

UE5 - CONTINUITÉ DE SERVICE, SURVEILLANCE, DÉPANNAGE

M16 - Les contraintes liées à la continuité de service, mesures et contrôles

16.1 - Les mesures en cours de services : courants, tensions, infrarouge...

16.2 - Relevés des mesures suivis de la consignation sur registre

16.3 - Les interventions de maintenance en cours d'exploitation

16.4 - La ségrégation par partition lors des interventions

16.5 - Mise en oeuvre des procédures d'intervention au voisinage des pièces nues sous tension

16.6 - Alerter l'exploitant ou l'organisateur sur l'instabilité de l'installation en cours d'exploitation

16.7 - Proposer des mesures d'évitements temporaires de mise à jour

UE6 - IDENTIFICATION ET TRAITEMENT CURATIF

Rédaction du compte-rendu : compléter le dossier spectacle initial pour mises à jour

UE7 - DÉMONTAGE ET COMPTE RENDU

M17 - Processus et organisation du démontage

17.1 - Point méthodologique avant la mise en oeuvre du

démontage, séquençage des phases lors de la dépose des connecteurs et du câblage

17.2 - Respect des règles de sécurité lors du démontage, respect de l'intégrité des installations

17.3 - Rédaction des comptes-rendus de missions

Évaluation des acquis

Étude de cas individuelle évaluée par le jury.

Mises en situation individuelles, évaluées par l'organisme agréé et/ou le jury selon les épreuves.

Validation

Attestation de fin de formation.

Après validation des compétences par le jury de certification, la certification professionnelle RNCP37848 - CQP Électricien du spectacle, niveau 4, enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 19/07/2023 pour une durée de cinq ans - sera délivrée, ainsi que la certification des blocs de compétences associés :

RNCP37848BC01 - Préparer, installer et démonter une distribution électrique de spectacle

RNCP37848BC02 - Réaliser l'exploitation, le contrôle et le maintien en service d'une distribution électrique pendant un spectacle vivant

Pour se présenter au CQP à l'issue des blocs de compétences BC1 et BC2 :

- Être détenteur d'un avis favorable après formation en vue de l'habilitation électrique niveaux : B1V, BR, BE manoeuvre, H0.

- Soit posséder une certification professionnelle en électricité niveau 3 - CAP électricité a minima, soit justifier d'une expérience professionnelle en électricité, dans le champ du spectacle ou en dehors, obligatoirement validée par un test d'évaluation des prérequis de type QCM.

Le CQP peut être obtenu par la voie de la formation ou par VAE (validation des acquis de l'expérience) :

<https://www.cfpts.com/formations/vae/conditions-dacces-a-la-vae/>

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques - exercices - travaux de groupe.

Méthode interactive s'appuyant sur les expériences vécues.

Intervenants pressentis

Jean-Baptiste CADEAU : régisseur général_ Université de Tours ; Anthony DESVERGNES : technicien son ; Karl Ludwig FRANCISCO : régisseur lumière ; Patrice MOREL : intervenant en prévention des risques ; Marc SIMONI : électricien, intervenant et responsable de la maintenance électrique au CFPTS ; Guillaume SUZENET : directeur technique.

Matériel pédagogique

Support de cours des formateurs - remise de documentation - films - logiciels d'apprentissage.

Lieu de la formation

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

Électricien du spectacle

OF2024-502-21.2.2024v19

Équipements et matériel technique

1 - Des lieux adaptés :

- Un atelier pour les travaux pratiques d'électricité permettant la réalisation de montages d'installations
- Une salle de TP équipée pour la réalisation de câblage
- Atelier et salle de TP sont équipés d'un ordinateur formateur connecté à un vidéoprojecteur
- Un poste de transformation HTA 15 kV - BT 410 V / 230 V permettant la réalisation des opérations d'ordre électrique au voisinage de la tension
- Un plateau technique permettant l'exploitation en conditions réelles d'une distribution électrique de type spectacle incluant des sources autonomes
- Postes informatiques (Internet, logiciels bureautique, DAO QCAD Pro/SketchUp Pro/AutoCAD, LAO Wysiwyg) accessibles hors temps de formation.

2 - Un parc de matériels de distribution électrique :

- Armoire générale 400 A
- Armoires de distribution 125 A, 63 A, 32 A
- Onduleurs
- Armoires de commande de palans électriques
- Câblage de différentes sections équipé de tous types de connecteurs y compris Powerlock 400

3 - Un parc d'appareils de mesures, de contrôle et d'analyse :

- Deux caméras infrarouges Chauvin Arnoux CA 1888 et CA 6421
- Deux analyseurs réseaux Chauvin Arnoux Qualistar 8535 (TETRA) et 8334 (TRI)
- Télérumètre (mesureur de terre) Chauvin Arnoux CA 6421
- Identificateur d'organe de protection CATU MX-300
- Mesure de boucle de différentiel Pontarlier Pontamesure
- Contrôleur d'installations électriques Metrix MX-0435D
- Multimètres avec IR Fluke 279 FC, 115, Chauvin Arnoux, Metrix, Isotech, Kyoritsu...
- Traceurs inductifs Tempo 620, Fluke 2042R et 2042T
- Contrôleurs de boucle de terre CATU DT-300, DT-200 ...
- Testeurs de boucle de défaut CATU DT-150, DT-170, DT-110...
- Contrôleurs d'isolement CATU DT-500
- Pince ampèremétrique Chauvin Arnoux F205, F405 (harmoniques)
- Détection de rotation de phase CATU MS-152

4 - Équipements de protection, matériel de sécurité et outillage :

- Kits de signalisation et de balisage
- Kits d'équipements de protection individuelle (hors chaussures de sécurité)
- Kit d'habilitation électrique CATU BS-NFC 15-510
- Kit d'habilitation électrique CATU MO-38510
- Kits d'outillages isolés (zone 4)
- Barrières et échelles isolées

En complément, nous vous conseillons

Régie lumière - installation et mise en oeuvre des équipements d'éclairage
Fondamentaux techniques de la lumière
Fondamentaux techniques du son

Électricien du spectacle

OF2024-502-21.2.2024v19

4/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Information et orientation :

Le CFPTS est là pour vous conseiller et vous orienter sur le choix de votre formation en fonction de votre projet professionnel et de votre parcours personnel.

Des entretiens et un accompagnement individualisés peuvent vous être proposés.

N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir toute information relative au contenu des formations et aux dispositifs de financement : orientation@cfpts.com.

Inscription :

Vous pouvez obtenir un dossier de candidature :

- auprès de Marie Komperdra, responsable d'accueil (01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com)
- via notre site internet, en remplissant le formulaire : <https://www.cfpts.com/inscription/formulaire-de-telechargement>

Une fois le dossier complété, vous devez le renvoyer avec les pièces demandées par mail à l'adresse suividossier@cfpts.com, ou par courrier.

Interlocuteurs :

Orientation	Aurélie Clonrozier
Administration	Amandine Chauvey, Nawel Mazouzi, Emeline Lemaire
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !
[Facebook](#) | [X](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#) | [YouTube](#)

Électricien du spectacle

OF2024-502-21.2.2024v19